



FORMULAIRE CERFA DE DEMANDE D'URBANISME SELON LE TYPE DE PROJET

Type de projet	Type de demande
PROJET À USAGE D'HABITATION - CONSTRUCTION NEUVE ET EXTENSION	
Construction entre 5m² et 20m² (surface plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation (abri de jardin, carport, extension, garage, appentis ...) Exception : jusqu'à 40m² => exclusivement en extension des zones U des PLU	Déclaration Préalable Maison individuelle CERFA N° 13703*
Construction supérieure à 20m² (surface plancher ou emprise au sol) à usage d'habitation (abri de jardin, carport, extension, garage, appentis ...)	Permis de Construire Maison individuelle CERFA N° 13406*
Piscine non couverte avec superficie de bassin >10m ² et <100m ²	Déclaration Préalable Maison individuelle CERFA N° 13703*
Piscine non couverte avec superficie de bassin >100m ²	Permis de Construire Maison individuelle CERFA N° 13406*
Piscine avec couverture >1.80m de haut avec superficie de bassin >10m ² et <100m ²	Permis de Construire Maison individuelle CERFA N° 13406*
PROJET À USAGE D'HABITATION - TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE	
Modification de l'aspect extérieur d'une maison individuelle ou de ses annexes (ravalement façade, changement de menuiseries, fenêtre de toit, panneaux solaires, réfection de toiture ...)	Déclaration Préalable Maison individuelle CERFA N° 13703*
Clôtures (en dehors des murs de soutènement)	Déclaration Préalable Maison individuelle CERFA N° 13703*
Changement de destination ¹ en habitation, sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment	Déclaration Préalable Maison individuelle CERFA N° 13703*
Changement de destination ⁽¹⁾ en habitation, avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment	Permis de Construire Maison individuelle CERFA N° 13406*

1 Changement de destination = Transformer une grange agricole, ou un commerce en habitation ...
Transformer un garage en habitation n'est pas un changement de destination mais d'affectation.

Une notice explicative est disponible pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable, sous le **CERFA N° 51434#** (type de formalité, les pièces à fournir, calcul des surfaces, délais ...)

Type de projet

Type de demande

PROJET HORS USAGE D'HABITATION (COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICOLE...)

Construction entre 5m² et 20m² (surface plancher ou emprise au sol) hors usage d'habitation Exception : jusqu'à 40m² => exclusivement en extension des zones U des PLU	Déclaration Préalable (construction, travaux, installation ...) CERFA N° 13404*
Construction supérieure à 20m² (surface plancher ou emprise au sol) hors usage d'habitation - Cas des ERP : CERFA N° 13824* avec notice accessibilité et sécurité - Construction bâtiment agricole : formulaire justifiant de la nécessité	Permis de Construire CERFA N° 13409*
Modification de l'aspect extérieur hors projet d'habitation (ravalement façade, vitrine commerciale, changement de menuiseries, toiture ...)	Déclaration Préalable (construction, travaux, installation ...) CERFA N° 13404*
Changement de destination sans travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, hors projet d'habitation (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce ...)	Déclaration Préalable (construction, travaux, installation ...) CERFA N° 13404*
Changement de destination avec travaux modifiant la façade ou la structure porteuse du bâtiment, hors usage d'habitation (commerce en artisanat, habitation en commerce, grange agricole en commerce ...)	Permis de Construire CERFA N° 13409*

DIVISION FONCIERE - DP ou PA

Division foncière en vue de construire, sans création d'espace commun	Déclaration Préalable Lotissements et autres divisions foncières CERFA N° 13702*
Division foncière en vue de construire, avec création d'espace commun	Permis d'Aménager CERFA N° 13409*

OUVERTURE ET ACHEVEMENT DE CHANTIER (DOC & DAACT)

Déclaration d'Ouverture du Chantier (commencement des travaux) = DOC	DOC CERFA N° 13407*
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux = DAACT La DAACT doit préciser si l'achèvement concerne soit la totalité des travaux, soit une tranche des travaux selon un programme autorisé. Lorsque les travaux sont effectués par tranche, la DAACT porte uniquement sur ces seules réalisations. Il y a donc autant de DAACT à adresser à la mairie qu'il y a de tranches de travaux à réaliser.	DAACT CERFA N° 13408*

Une notice explicative est disponible pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable, sous le **CERFA N° 51434#** (type de formalité, les pièces à fournir, calcul des surfaces, délais ...)

FORMULAIRE : FICHE COMPLEMENTAIRE AUTRE DEMANDEUR

Document à joindre à la demande d'autorisation d'urbanisme lorsque plusieurs personnes sont concernées par un même projet

Fiche complémentaire
autre(s) demandeur(s)

MODIFICATION D'UN PERMIS DELIVRE EN COURS DE VALIDITE

Un permis de construire est délivré sur la base d'un projet d'urbanisme précis. En cas de modifications mineures du projet, vous devrez demander un permis de construire modificatif. Pour les modifications importantes de votre projet, vous devrez demander un nouveau permis de construire

Modification d'un permis
délivré en cours de
validité
[CERFA N° 13411*](#)

TRANSFERT DE PERMIS DELIVRE EN COURS DE VALIDITE

Permet au titulaire initial d'un permis de construire ou d'aménager de transférer son permis à une autre personne sous conditions

Transfert de permis délivré
en cours de validité
[CERFA N° 13412*](#)

PERMIS DE DEMOLIR

Démolition totale ou partielle un bâtiment.

Les CERFA de Permis de Construire intègrent la notion de démolition et une seule autorisation peut être déposée dans ce cas

Permis de Démolir
[CERFA N° 13405*](#)

CERTIFICAT D'URBANISME

Certificat d'Urbanisme d'information a) : Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain (zonage, servitude, montant des taxes ...)

Certificat d'Urbanisme
[CERFA N° 13410*](#) Cocher
a)

Certificat d'Urbanisme opérationnel b) : Le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité de l'opération projetée, en plus de celles sur la situation du terrain

Certificat d'Urbanisme
[CERFA N° 13410*](#) Cocher
b)

PALETTE DE COULEUR AUTORISÉE

Palette des couleurs autorisées sur la commune

A demander en Mairie

Une notice explicative est disponible pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable, sous le **CERFA N° 51434#** (type de formalité, les pièces à fournir, calcul des surfaces, délais ...)